

LE SOCLE COMMUN DES COMPÉTENCES

Qu'est-ce que c'est ?

Le Socle Commun est un ensemble de savoirs fondamentaux

Il présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

C'est un ensemble de savoirs fondamentaux : connaissances, compétences, valeurs et attitudes.

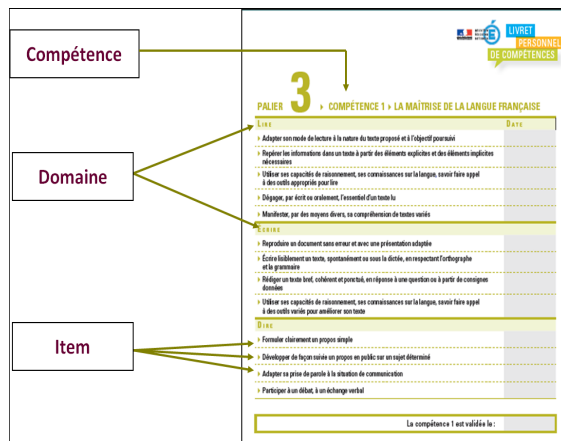
Ces savoirs sont répartis en 7 grandes compétences :

- C1 : La maîtrise de la **langue française**
- C2 : La pratique d'une **langue vivante**
- C3 : Les principaux éléments de **mathématiques** et la culture **scientifique et technologique**
- C4 : La maîtrise des techniques usuelles de l'**information** et de la **communication** (B2i)
- C5 : La culture **humaniste**
- C6 : Les compétences **sociales et civiques**
- C7 : L'**autonomie et l'initiative**.

Les compétences se déclinent en domaines et items

(voir l'original de l'attestation)

Il est mesuré et validé à 3 étapes de la scolarité, soit 3 « paliers » : en CE1, en CM2 et en 3^e.



Comment est-il mesuré puis validé ?

La validation d'un domaine puis d'une compétence se réalise en 2 temps :

- 1- les professeurs au travers de leurs cours évaluent puis valident des domaines voire des items de leur choix. Ils indiquent ensuite les items et/ou domaines acquis dans une application informatique, tout au long de l'année .
- 2 - le Professeur Principal en concertation avec les autres professeurs valide définitivement chaque domaine.

La validation est donc progressive et se réalise tout au long des 4 années du collège.

En fin de 3ème, l'établissement édite une **attestation de maîtrise des compétences du socle commun**



**SI UN DOMAINE ET DONC UNE COMPÉTENCE N'ÉTAIT PAS VALIDÉ,
L'ATTESTATION NE SERAIT PAS DÉLIVRÉE ET LE SOCLE COMMUN SERAIT
NON ACQUIS.**

**CELA ENTRAINERAIT AUTOMATIQUEMENT LA
NON ADMISSION AU BREVET DE COLLEGES**